

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le conseil de la municipalité d'Auclair siège en séance ordinaire ce 1 juin 2020 à 19h00 via Zoom.

### **2020-58**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge l'état d'urgence pour une période additionnelle du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Zoom avec enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dany Lavoie appuyé par la conseiller Donald J. Philippe et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Zoom.

### **Sont présents:**

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Jean-Marie Gilbert, Danny Lavoie, et Donald J. Philippe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale et sec.-trés. adj., agit comme secrétaire d'assemblée.

Aucune personne assiste à la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **2020-59**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Après lecture, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants.

Le point 5. Affaires nouvelles reste ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **2. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020**

**2020-60**

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **3. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2020**

**2020-61**

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 12 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **4. Adoption des comptes à payer du mois de mai 2020**

**2020-62**

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois de mai 2020, au montant de 34 896.91\$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **5. Correspondance**

Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'AFBL

### **6. Rapport du maire 2020**

#### **FAITS SAILLANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2019**

C'est lors de la séance du conseil municipal du 6 avril 2020, que la présentation des états financiers 2019 a été faite par M. Denis Dionne de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton. Comme chaque année, je

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

vous présente sommairement ces résultats.

Alors que l'année 2018 se terminait avec un surplus de 85 000\$, l'année 2019 se solde avec un déficit de l'ordre de 33 679\$. Il est certain que l'investissement majeur dans la préparation de concassage de pierre a pesé lourd sur nos finances, puisqu'une subvention gouvernementale était prévue et que finalement cette dernière s'est vue refuser.

Le bilan au 31 décembre 2019 indique une valeur des actifs de 301 574 \$. La dette à long terme se situe à 1 277 633 \$. Le surplus non affecté se situe à maintenant 126 260\$. Il est recommandé de conserver ce surplus pour les imprévus.

Le rapport du vérificateur indique que nos états financiers présentent, dans leurs aspects significatifs, la situation financière exacte de la Municipalité et le résultat de ses opérations au 31 décembre 2019, aux regards des normes comptables reconnues.

Le sommaire des états financiers, ainsi que les états financiers détaillés sont disponibles sur la page web de la municipalité au Bureau municipal et accessibles pour consultation.

### 7. Urbanisme

#### 7.1 Demande de dérogation mineure

##### Résolution pour acceptation de demande de dérogation mineure

###### 2020-63

**CONSIDÉRANT** : Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la construction d'un bâtiment accessoire (un garage) sur une partie du lot 42 rang 12 canton d'Auclair.

**Nature et effet** : Rendre conforme à la réglementation la construction d'un garage de 16' x 24' pour 35 m<sup>2</sup>. Existe actuellement sur le terrain une remise qui occupe 8.17 m<sup>2</sup>, une serre qui occupe 15.35 m<sup>2</sup> et un gazebo pour 13.37 m<sup>2</sup>. Le total des bâtiments et accessoires incluant le garage est de 71.89 m<sup>2</sup>. Le règlement stipule 2 bâtiments et accessoires maximum pour un total de 65 m<sup>2</sup>.

**EN CONSÉQUENCE**, la dérogation demandée est de 6.89 m<sup>2</sup>, et 4 bâtiments, accessoires au lieu de 2. Réf. règlement zonage no 2014-07, chapitre 7 art. 7.3.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 26 mai 2020 par Josée Dubé, directrice générale adj.

**IL EST PROPOSÉ** par Donald J. Philippe et appuyé à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure telle que recommandé par l'inspecteur Municipal.

#### 7.2 Résolution pour CPTAQ pour morcellement de terrain

###### 2020-64

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de morcellement du lot 52-P rang 15 canton d'Auclair d'une superficie de 8,4130 ha pour vendre une superficie de 0.1527 ha ;

**EN CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être présentée à la CPTAQ et que la Municipalité doit approuver cette demande conformément à ses normes d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, la demande est conforme et une résolution à cet effet doit être envoyée à la CPTAQ;

Il est proposé par Louise Veilleux et appuyé à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lot.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### 7.3 Inspecteur municipal

La MRC nous avait fait une proposition afin de nous fournir les services d'un service d'urbanismes. Le conseil avait décidé de ne pas y adhérer et de garder les services de M. Denis Bergeron.

Notre inspecteur Denis Bergeron nous a avisés qu'il allait prendre sa retraite en 2021. Il est discuté qu'une demande à la MRC a été faite à savoir s'il serait possible de nous fournir le service déjà offert. M. Mathieu Lehoux va nous revenir avec les possibilités qui vont s'offrir à nous.

### 8. Dossier Primada

Il a été décidé de ne pas faire l'acquisition du bâtiment du Groupement forestier. Mais de voir la possibilité d'aménager un autre bâtiment avec ce programme. (ex. :l'Église) Dans un temps futur, une rencontre avec la Fabrique sera demandée.

De plus, le Groupement a reçu une offre pour l'achat du bâtiment, mais il priorisait la municipalité malgré le profit moindre. Pour cette raison, il est demandé d'envoyer une lettre de remerciement au Groupement.

### 9. Avis de motion /dépôt d'un projet de règlement

#### 2020-65

Avis de motion et donné par le conseiller Dany Lavoie concernant l'adoption du règlement 2020-05 modifiant le règlement 2014-02 intitulé règlement général sur les affaires de la municipalité à une séance subséquente,

Dépose le projet du règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 2014-02 intitulé Règlement général sur les affaires de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**10. Avis motion règlement 2020-06 tarif annuel enregistrement des chiens/ dépôt d'un projet de règlement**

**2020-66**

Avis de motion donné par conseiller Odette Dumont qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2020-06 intitulé règlement de tarification relatif à l'enregistrement des chiens sur le territoire de la municipalité

Dépose le projet du règlement numéro 2020-06 intitulé règlement de tarification relatif à l'enregistrement des chiens sur le territoire de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**11. Nomination des fonctionnaires désignés-administration et application de règlement et de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens**

**2020-67**

**ATTENDU QU'** en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de d'Auclair peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

**ATTENDU QUE** le rôle et le titre des personnes responsables de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est décrit au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de d'Auclair peut nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

Sur la proposition de Donald J. Philippe, appuyée par Dany Lavoie, il est résolu unanimement que la municipalité d'Auclair nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

François Poirier, préposé aux travaux publics, pour la municipalité de d'Auclair  
Josée Dubé, directrice générale adj. pour la municipalité de d'Auclair.

**12. Demande d'appui financier Association du Cancer (Est du Québec)**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Comme chaque citoyen on la possibilité de donner à cette Association, le conseil comme à chaque année, va laisser ce don à la discrétion des citoyens

### **13. Demande de soutien financier Fondation prévention du suicide BSL**

Le centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent (CPSICBSL) est un organisme communautaire ayant pour mission principale la prévention du suicide et des situations de détresse.

Présentement le centre est sur le pied de guerre avec la pandémie et demande à leurs intervenants une adaptation et une force hors du commun. Depuis le début de la crise la ligne 1-866-APELLE a doublé en nombre d'appels. Il nous demande un soutien financier.

Comme chaque citoyen on la possibilité de donner à cette Fondation, le conseil comme à chaque année, va laisser ce don à la discrétion des citoyens

### **14. Calendrier des séances du conseil**

Changement de la date de la séance du conseil du 3 août 2020 pour le 17 août 2020.

Changement de la date de la séance du 7 septembre 2020 pour le 8 septembre 2020.

La raison est que le 3 août c'est le retour des vacances et que le 7 septembre c'est le congé de la fête du Travail le bureau est fermé.

Il est proposé par Odette Dumont et appuyé à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le changement au calendrier 2020.  
Résolution 2019-131 modification

### **15. Enseigne commerciale pour le Groupement Forestier**

**2020-68**

**CONSIDÉRANT** Il est demandé à la municipalité l'autorisation d'installer une enseigne commerciale au nom du Groupement Forestier de Témiscouata inc.

**EN CONSIDÉRANT QU** elle serait située au coin de la route 295 et de la rue Bellevue.

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, la demande est conforme et une résolution à cet effet doit être envoyée au Ministère des transports du Québec;

Il est proposé par Donald J. Philippe d'accepter la demande d'installation d'enseigne commerciale.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**16. Dossier MTQ**

Au mois d'avril dernier, nous avons eu une rencontre, à nos bureaux de la Municipalité d'Auclair. Madame Claire Potvin (Technicienne en travaux publics), messieurs Claude Bérubé (chef des opérations MTQ).

Le sujet de cette rencontre, le renouvellement de contrat d'entretien de la route 295 avec le ministère. Ce contrat venait à échéance en juin 2020. Les conditions d'entente étaient à revoir entre les parties.

Le personnel administratif de la Municipalité ainsi que les élus ont évalué le dossier et fait plusieurs vérifications. Le résultat nous a permis de constater que nous ne parcourons pas suffisamment de kilométrage pour avoir une certaine rentabilité avec ce contrat.

Notre secteur compte 10.836 km, implique également des côtes (deux particulièrement difficiles) et un achalandage accru de camions lourds avec remorque pour le transport de bois aux usines chez les municipalités avoisinantes.

La municipalité a donc demandé un montant 130 000\$ ce qui selon les évaluations est un minimum pour rentabiliser le contrat. Par ce fait même, justifierait l'achat d'un camion.

Par la suite, nous avons reçu une réponse positive de la part du Ministère des Transports du Québec.

**17. Dépôt de l'état des résultats**

Madame Josée Dubé, directrice générale adj., tel que prescrit par la loi 122, a déposé l'état des résultats au conseil municipal en date du 31 mai 2020.

**18. Affaires nouvelles**

- a. Directrice générale et secrétaire-trésorière adj.

**2020-69**

- Depuis le départ de Mme Boucher à la fin mars, la directrice adj. comble le poste de directrice et directrice adj cela lui demande plus de temps. Il est proposé par Jean-Marie Gilbert d'augmenter madame Dubé à 40 hres semaine au lieu de 35 hres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

- b. Représentant dans le dossier Mme Boucher.

- Il avait été demandé à la séance du mois de mai de vérifier auprès du MAMH si l'on pouvait nommer le maire et un conseiller pour représenter la Municipalité dans le dossier de Mme Boucher. Après vérification la

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

directrice doit représenter la municipalité cependant le maire a le droit d'assisté et d'animer les rencontres.

- b. Demandant d'appui pour qu'Ottawa abandonne les restrictions au Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ)

### 2020- 70

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Odette Dumont, appuyé par Jean-Marie Gilbert et résolu : D'appuyer le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna.

### Varia :

- 1- Jean-Marie Gilbert, président de la CDE d'Auclair, fait un petit compte rendu de ce qui se passe au Camping. Huguette Dubé est au poste d'entretien avec l'aide de Jérémy Robert et Mélyna Pelletier comme soutien administratif. Le Camping a ouvert ses portes le 1er juin pour la saison 2020. Dans la situation actuelle, le bloc sanitaire et l'accueil resteront fermés cette année. Seulement les saisonniers et passants autonomes de plus de 2 semaines seront acceptés.
- 2- Jean-Marie remplacera le maire au conseil des maires du mois de juin à la MRC.

### Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux que la séance soit levée à 20h.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Bruno Bonesso, maire

---

Josée Dubé, directrice générale  
et secrétaire – trésorière adj.